

La clarté entre dans les porcheries

Longtemps oubliée, la lumière naturelle revient en force dans les bâtiments d'élevage. Chez Martial Boulven, au Moustoir (22), les engraissements sont couverts, sur toute leur longueur, d'un dôme translucide ventilant.

CONSTRUCTION

Le modèle vient du bovin. Des étables sont recouvertes d'un dôme translucide apportant de la luminosité sur l'aire de vie des animaux. Les nouvelles porcheries s'en inspirent. La société Arcanne (Lamballe), vient d'achever deux engraissements de ce type (196 et 300 places) chez Martial Boulven, récemment installé en production biologique, avec 84 truies. Il a repris un ancien élevage de sélection Piétrain et aménagé certains bâtiments existants aux normes de la bio. La gestante, la maternité, et le post-sevrage sont désormais équipés de courettes extérieures.

700 €/place

Le dôme ventilant, avec effet cheminée, assure l'aération des nouveaux bâtiments d'engraissements. « Il n'y a pas d'accumulation de chaleur ; l'air vicié est chassé », explique l'éleveur. L'isolation sous les rampants protège également d'une chaleur excessive en période estivale. Les ouvertures sur les cou-



Le bâtiment est large de 12 mètres entre les poteaux (sans la courette extérieure). Une trentaine de porcs sont élevés par case.

700 €/ place, en raison d'un surcoût lié au terrassement (entre 600 € et 650 € habituellement).

Sous contrat

L'élevage est sous contrat avec la coopérative Le Gouessant qui installe une dizaine d'élevages de ce type. « C'est la demande de produits bio qui définit le nombre d'installations », assure André Fertil, commercial au Gouessant. La demande de viande de porcs bio s'accroît fortement, du moins pour certaines pièces, comme les jambons. Un équilibre carcasse pas toujours facile à gérer pour les opérateurs. Bernard Laurent

L'élevage en bref

- 1 UTH (prochainement 2),
- 84 truies,
- Conduite en 3 bandes,
- Sevrage à 6 semaines,
- Partenariat pour le foncier (fumier épandu chez un céréalier bio voisin),
- Achat d'aliment à l'Ufab (filiale du Gouessant).

rettes, à l'est, sont régulées par des rideaux amovibles. « C'est agréable de travailler dans ces bâtiments », assure l'ancien salarié d'élevage porcin conven-

tionnel, qui sera prochainement rejoint par sa compagne. La gestion de la paille ne le rebute pas. « Je cure en cours de bande, en fonction des besoins

et je (re)paille pour avoir une bonne litière ». Une pente de 2 % vers la courette permet de conserver une partie haute plus sèche. Les porcs bénéficient

chacun d'une surface de 2,3 m². L'aliment est distribué en soupe dans des auges longues surélevées. Au total, les deux bâtiments reviennent à près de

Avec 3 800 apiculteurs bretons, il y a forcément des ruches près de chez vous

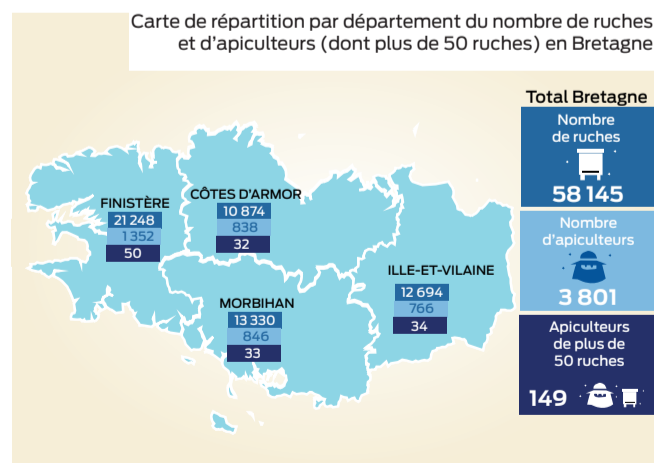
Chaque année, les apiculteurs ont l'obligation de déclarer leurs ruches entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, et ce dès la première ruche.

FILIÈRE

Les chiffres collectés en 2017 sont l'occasion d'avoir un aperçu de la filière dans la région. En fin d'année, sur les 13 régions de France métropolitaine, la Bretagne se place à la 5^e place en nombre d'apiculteurs, et 9^e concernant le nombre de colonies.

Plus de 58 000 colonies en Bretagne

En 2017, 3 801 apiculteurs ont déclaré 58 145 colonies (chiffres en légère baisse par rapport à 2016). Sur les 149 apiculteurs de plus de 50 ruches, 101 en possèdent entre 50 et 199 et sont considérés pluriactifs, et 48 sont automatiquement reconnus comme api-



culteurs professionnels car ils en possèdent plus de 200 (ce qui leur confère le statut d'exploitant agricole à titre principal auprès de la MSA). En raison des mortalités des

colonies d'abeilles, les apiculteurs doivent chaque année produire un grand nombre d'essaims à partir de leurs ruches restantes afin de maintenir l'effectif de leur cheptel

d'un an sur l'autre. L'apiculture est hétérogène dans la région : le département du Finistère accueille plus d'un tiers des apiculteurs bretons et 37 % des colonies.

Si les apiculteurs possédant plus de 50 colonies représentent seulement 4 % du total, ils détiennent en revanche à eux seuls 53 % du cheptel. Ces chiffres attestent de la complémentarité entre apiculture de loisir et professionnelle, notamment en ce qui concerne le rôle de pollinisation des abeilles.

Tiphaine Daudin / ADA Bretagne



À faire :

N'oubliez pas de déclarer vos ruches en 2018 sur www.mesdemarches.gouv.fr

DANBRED

3 500 à 4 000 kg produits par truie par an

Truie DanBred X Duroc DanBred :
LE COUPLE pour produire
3 500 à 4 000 kg / truie / an

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
DanBred.com/Notre-ADN



Votre entreprise. Notre ADN.